

ZAC Louise Michel - Opération d'aménagement - Préfinancement de l'opération - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 80 %, pour le remboursement d'un emprunt de 13 000 000 F contracté auprès de la Caisse d'Épargne de Besançon - Modification des délibérations du Conseil Municipal du 8 novembre 1993 et du 13 décembre 1993

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par convention du 3 juillet 1990, la Ville de Besançon a concédé à la SEDD l'aménagement de la ZAC «Louise Michel». Le programme prévoit la construction d'un centre d'affaires et communication de 35 000 m² de SHON maximum.

Le préfinancement de cette opération est actuellement assuré par une ligne de trésorerie de 8 MF ouverte auprès de la Caisse d'Épargne de Franche-Comté, pour laquelle la Ville a accordé sa garantie à hauteur de 80 % le 8 novembre 1993 et le 13 décembre 1993.

Pour assurer les besoins de trésorerie liés à cette opération, il convient de porter cette ligne de 8 MF à 13 MF.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (onze Conseillers s'abstenant et trois votant contre), décide de garantir la ligne de trésorerie de 13 MF et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.